

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 MARS 2015 A 19 H 30 (Salle du Conseil)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure CAPILLON, M. Patrick PEYROUX, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS (à partir de 20 h 30), Mme Béatrice FLEURY, M. Anthony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Chrystell LAMOTHE, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux)

Absents représentés : M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Fabienne FAZILLEAU donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Nythia GATINEAU donne pouvoir à Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure CAPILLON

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Mme Marie-Laure CAPILLON est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 février 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

♦ **Examen des demandes de subventions pour 2015**

M. Jean-Luc CHATRY indique que la commission Jeunesse, Sports et Vie Associative s'est réunie le 16 février dernier, pour étudier les demandes de subventions pour 2015. Les dossiers ont été remis aux associations en novembre 2014, pour un dépôt en mairie avant fin janvier.

Il rappelle que la ligne directrice proposée est de maintenir le niveau d'aide à l'identique de 2014. Une cinquantaine d'associations sont répertoriées sur la commune.

Il présente les critères qui prévalent pour l'attribution des subventions : le nombre d'adhérents, le nombre de jeunes, les coûts d'encadrement, le niveau de compétition, l'implication dans la vie locale, les efforts de recherche de financement... L'amélioration de ces critères est à l'étude. Parmi les pistes : plus de précisions sur les bilans financiers, besoins réels de financements, soutien aux projets...

Il indique que les demandes hors communes sont de plus en plus nombreuses. Le principe retenu est d'y répondre par la négative.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

1° Sport

21	2014	Demandé	Proposé
		2015	2015
AS Vouillé 86	300 €	300 €	300 €
Association Poitevine de Yoga	0 €		
Association sportive Notre-Dame de la Chaume	0 €		
ASV Basket	250 €	250 €	250 €
Cyclo sportif club	500 €	1 000 €	500 €
C.O.C.C.V.	800 €	1 000 €	800 €
Diamond Girls	250 €	450 €	250 €
Les Foulées Vouglaisiennes	700 €	1 000 €	700 €
Karaté et judo club	1 600 €	2 000 €	1 700 €
Le Pont de Pies	250 €		
Les Étoiles Filantes (Majorettes)	250 €	600 €	250 €
Mil'pat	150 €	150 €	150 €
Oasis et Pool		350 €	
Pétanque vouglaisienne	450 €	600 €	450 €
Poitou Taekwondo	1 200 €	2 000 €	1 200 €
Tennis club Vouillé 86	900 €	1 500 €	900 €
TGVV	570 €	600 €	570 €
US Foot	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Vouillé Badminton		250 €	250 €
Vouillé Volley Ball	2 600 €	3 000 €	2 700 €
Vouillé Vous Dansez ?	250 €	500 €	250 €
Totaux :	15 020 €	19 550 €	15 220 €

M. Jean-Luc CHATRY précise qu'il est en attente d'éléments pour l'association « Oasis et Pool », compte tenu de l'existence d'une autre association communale œuvrant dans le même secteur d'activité. Les 2 associations sont invitées à se rencontrer.

En réponse à une question de Mme Séverine LAFLEUR, M. Jean-Luc CHATRY indique que le montant de la subvention du club de football est lié notamment à l'importance du budget (40.000€), à la présence de nombreux jeunes et à la rémunération des éducateurs.

A une question de M. Bernard PIERRE-EUGENE, M. Jean-Luc CHATRY répond qu'il existe deux associations différentes pour les « poms poms » girls et pour les majorettes.

M. le Maire précise que M. Pierre BAZIN et Mme Malika BEHNIDA ne prennent pas part au vote pour les associations dans lesquelles ils ont des responsabilités : AS Vouillé et Judo-Karaté Club.

2° Environnement

		Demandé	Proposé
3	2014	2015	2015
AAPPMA (Pêche)	250 €	300 €	250 €
ACCA (Chasse)	300 €	300 €	300 €
ACCA (Destruction de ragondins)	310 €	310 €	310 €
Totaux :	860 €	910 €	860 €

Mme Marie-Laure CAPILLON indique que la fédération de chasse subventionne les ACCA pour la plantation de haies. Elle rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et l'ACCA de Vouillé lors d'une réunion du Conseil Municipal, pour la plantation de haies. Elle ajoute que l'activité de chasse, dont le gibier tué est destiné à la consommation, est à distinguer de celle de la lutte contre la prolifération des ragondins par piégeage.

3° Culture et tourisme

		Demandé	Proposé
7	2014	2015	2015
A l'Aube de l'Europe	250 €	250 €	250 €
Association d'Arts	1 100 €	2 500 €	1 100 €
Comité de Jumelage	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Festi'86	750 €	1 000 €	750 €
OTV			
Pacifikenu			
Vouillé et son Histoire	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Totaux :	5 100 €	6 750 €	5 100 €

4° Autres associations

		Demandé	Proposé
11	2014	2015	2015
ACV	500 €	1 070 €	500 €
ADVC	0 €		
Amicale du C.I.S.	750 €	750 €	750 €
APE des écoles publiques	600 €	600 €	600 €
Comité de Village de Traversonne	450 €	600 €	450 €
Comité des Fêtes	1 500 €	2 000 €	1 500 €
La P'tite salade du coin	200 €	200 €	200 €
Scouts Entente	500 €	500 €	500 €
UFVG AC	350 €	400 €	350 €
Vouillé Dynamique	0 €		
Vouillé-tiez scolarisés	150 €	150 €	150 €
Totaux :	5 000 €	6 270 €	5 000 €

M. Jean-Luc CHATRY indique que trois associations sont subventionnées par le CCAS : l'Association des Loisirs de la MAS, le Secours populaire et l'ADMR, compte tenu de leur objet social. L'association « Les Amis de Sainte-Clotilde » pourrait également être subventionnée par le CCAS l'année prochaine.

M. le Maire donne la parole à une représentante de cette association présente dans la salle, afin d'apporter quelques éléments d'explication sur l'objet de cette association. Il est indiqué que cette association qui rassemble une trentaine d'adhérents, a mis en place un système de vente de produits de toilette et de confiseries, ainsi que des sorties pour les résidents de l'EHPAD, sans but lucratif.

L'association « Vouillé-tiez scolarisés » rassemble les anciens élèves de l'école publique de Vouillé. A une question de Mme Valérie POIGNANT, il est indiqué que le Comité des Fêtes organise de nombreuses manifestations sur le territoire communal qui contribuent pleinement à l'animation de la commune.

5° Centre Socio-Culturel

		Demandé	Proposé
1	2014	2015	2015
Animation culturelle globale		1 900 €	0 €
Accompagnent à la scolarité (CLAS)	6 300 €	7 500 €	6 300 €
CLSH 6/10 ans		1 200 €	0 €
CLSH 11/15 ans			
Transport des mercredis	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Accueil pré-ados			
Centre de loisirs primaire			
Trophée Jeunesse		150 €	150 €
Totaux :	8 300 €	12 750 €	8 450 €

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que l'animation culturelle est désormais financée par la Communauté de Communes. Il indique qu'il n'appartient pas à la commune de compenser la baisse des financements de la CAF et ajoute que l'édition 2015 du Trophée Jeunesse se déroulera à Montreuil-Bonnin.

A une question de Mme Valérie POIGNANT sur la demande de financement du CLSH, pour laquelle le tableau indique une réponse négative, M. Jean-Luc CHATRY précise qu'aucune aide n'a été accordée en 2014 et qu'il va regarder s'il ne s'agit pas d'une erreur.

Mme Dany BONNIN indique que l'aide à la scolarité concerne principalement des enfants de Vouillé.

6° Hors commune

		Demandé	Proposé
	2014	2015	2015
Commerçants non sédentaires	600 €	600 €	600 €
Commerçants non sédentaires (versement de 5% sur les recettes 2013)	424 €		430 €
Prévention routière	50 €		50 €
Route Nantes-Poitiers-Limoges	15 €		15 €
Route historique des Abbayes et monuments du Haut-Poitou	30 €		30 €
Promotion de la lecture dans la vienne	366 €	366 €	366 €
Latillé UNSS	170 €	170 €	0 €
FAVEC 86	0 €	100 €	0 €
SPA		367 €	0 €
Alcool Ecoute Joie et Santé			0 €
APE Collège Arthur Rimbaud			
Totaux :	1 655 €	1 236 €	1 491 €

Sous forme d'adhésion,
d'abonnement soutien au journal ou
de dons

Soutien à leurs manifestations (loto)

Mme Valérie POIGNANT précise que de nombreux élèves du collège de Latillé sont originaires de Vouillé.

M. Jean-Luc CHATRY indique que la majorité des membres de la commission n'a pas souhaité intervenir financièrement sur une action qui est de la compétence du département.

M. le Maire précise qu'il s'abstient sur la proposition de refus de subvention à LATILLE UNSS, des enfants de Vouillé pratiquant cette activité.

La Communauté de Communes participe aux voyages scolaires des 2 collèges.

Un tarif préférentiel de location de salle pourrait être concédé à la FAVEC 86.

M. le Maire propose de poursuivre les cotisations pour la Prévention Routière, la Route Nationale Nantes-Poitiers-Limoges et la Route des abbayes et monuments du Haut-Poitou.

En réponse à une question de M. Philippe PATEY qui s'interroge sur la demande de subvention présentée par la SPA, M. Jean-luc CHATRY précise que la SPA doit accueillir de plus en plus d'animaux de nombreuses communes.

Mmes Chrystell LAMOTHE et Valérie POIGNANT s'abstiennent sur le refus de subvention à l'APE du Collège Arthur Rimbaud.

7° Exceptionnelles

		Demandé	Proposé
	2014	2015	2015
COCCV			
Comité des Fêtes (<i>déficit Heures Vagabondes</i>)	2 661 €		
Vouillé et son Histoire			
COMITE DE JUMELAGE			
JUMELAGE			
4L Trophy			
KARLSJO			
ECOLE ND DE LA CHAUME Projet écriture livre			
MAJORETTES			
Mil'Pat			
Les Etoiles Filantes		1 500 €	750 €
US Vouillé Foot		500 €	250 €
Totaux :	2 661 €	2 000 €	1 000 €

Concernant les demandes de subventions exceptionnelles, M. Jean-Luc CHATRY indique que « Les étoiles filantes » organisent un important gala sur Vouillé au mois de juin prochain.

L'US Vouillé organise le 10ème tournoi Inter-Esat, fin mai, cette rencontre dépassant largement le cadre sportif.

8° École privée

	2014	2014	2015	2015
	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle
Forfait de fonctionnement				
Valeur /élève	355,17	1 135,74	371,86	1 257,14
Nb élèves	83	39	91	34
Sous total	29 479,11	44 293,86	33 839,26	42 742,76
TOTAL	73 772,97		76 582,02	

Mme Dany BONNIN indique que le coût par élève dépend du nombre d'enfants inscrits à l'école publique l'année scolaire précédente.

Le forfait de fonctionnement comprend toutes les dépenses de fonctionnement de l'école publique, notamment le personnel, sauf ce qui concerne les bâtiments. Il est identique à celui que la commune de Frozes rembourse pour les enfants scolarisés à Vouillé.

M. Jean-Luc CHATRY précise que le montant de la subvention dépassant 23.000 €, la loi impose de signer une convention avec l'OGEC de l'établissement scolaire.

Seule la commune d'accueil de l'établissement scolaire privé est obligée d'apporter un financement.

M. le Maire rappelle qu'il y a eu un important rattrapage du montant versé à l'école de la Chaume, sur 5 ans.

		Demandé	Proposé
	2014	2015	2015
CCAS (14 000 € + quête à mariage 2014 = 397.44 €)	14 000 €	-	14 397.44 €
CAISSE DES ECOLES	23 000 €	-	23 000 €

M. Jean-Luc CHATRY présente ensuite le récapitulatif des subventions accordées.

Budget global voté pour 2015 : 118 000 €

Subventions attribuées aux associations : 115 003 € (dont 76 582,02 € pour l'école privée)

Solde disponible : 2997 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (sauf : M. Pierre BAZIN ne prenant pas part au vote pour la subvention à l'AS VOUILLE, Mme Malika BENHIDA ne prenant pas part au vote pour la subvention au Judo-Karaté club, M. le Maire s'abstenant sur le refus de subvention à l'UNSS LATILLE, Mmes POIGNANT et LAMOTHE s'abstenant sur le refus de subvention à l'APE du Collège Arthur Rimbaud de Latillé)

- d'attribuer les subventions citées ci-dessus pour l'année 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'OGEC qui gère l'établissement scolaire de la Chaume la Salle pour le versement des subventions,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

♦ **Convention avec l'association « Pois Beige » pour l'utilisation de la Grange située Espace Gambetta**

Monsieur Jean-Luc CHATRY précise que l'association « Pois Beige », récemment créée, dont le siège est à Vouillé, a pour objectif :

- de promouvoir la solidarité en développant des activités de formation et d'animation auprès de personnes qui en ont besoin,
- d'intervenir dans l'humanisme auprès de personnes en difficultés morales et matérielles dans les pays en voie de développement,
- de revaloriser certains produits usagés pour les rendre utiles à tous.

Afin de stocker les matériels usagés en vue de leur réutilisation, l'association a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local.

Il propose de mettre à disposition gratuitement la grange de l'Espace Gambetta (à proximité de la crêperie) en l'état, uniquement pour du stockage, selon les modalités prévues dans la convention présentée.

Il précise que cette mise à disposition reste précaire et révoquant à tout moment, pour des motifs d'intérêt général.

L'association s'assurera contre les risques résultant de son activité, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement connue et solvable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du local susmentionné, avec l'association Pois Beige, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

◆ **Emission d'un titre de recettes pour la vente de ferraille**

Monsieur Patrick PEYROUX indique que la commune disposait d'un stock de ferraille (1,52T) qu'elle a fait reprendre par une entreprise spécialisée, la société WEISS Récupération. Le produit de la vente s'élève à 76 € (50€/T).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'émettre un titre de recettes de 76 €, à l'encontre de la société WEISS Récupération, pour la vente de ferraille.

◆ **Dénonciation de l'adhésion à la fédération des « Stations Vertes » au 1^{er} janvier 2016**

Monsieur Philippe PATEY rappelle que la commune est adhérente à la fédération des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige depuis 1973.

Le coût annuel de l'adhésion pour 2015 s'élève à 1 379 €.

La commission « Vie locale et Tourisme » a examiné les retombées de ce label qu'elle a jugé insuffisantes, voire même nulles, au regard du coût de l'adhésion, jugeant la labellisation « Village-Etape », plus pertinente. Elle propose donc au Conseil Municipal de démissionner de la fédération.

Toute éventuelle démission ne peut être acceptée qu'après réception d'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité. Elle doit être notifiée au siège de la fédération avant le 31 octobre, la cotisation étant due pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de démissionner de la fédération des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige à compter du 1^{er} janvier 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne - Siveer »**

Monsieur François NGUYEN LA indique que, dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1er janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne - Siveer » lors de son Comité Syndical du 24 février 2015.

Par délibération en date du 24 février 2015, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne - Siveer » a approuvé ses statuts. Il est rappelé que la commune de Vouillé est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne - Siveer »

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne - Siveer ».

Les comités locaux vont être reconstitués sur les périmètres identiques aux anciens comités, avec un rôle de proposition et de consultation. La validation des décisions se fait en comité syndical et en assemblée générale. Les investissements s'appuient sur les recettes locales. Les comités locaux fixent le prix de l'eau. Le prix de l'eau va continuer à augmenter.

M. le Maire précise que ces comités locaux ne pourront faire à l'avenir que des propositions et que les décisions finales se prendront au sein du syndicat « Eaux de Vienne - Siveer »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, M. Philippe PATEY ne prenant pas part au vote :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne - Siveer »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

◆ **Points divers**

M. François NGUYEN LA indique qu'une expertise va être réalisée sur le bâtiment de l'église, suite à la chute d'une pierre et à des problèmes de charpente soutenant les cloches. Des travaux devront certainement être réalisés cette année.

M. le Maire indique que s'agissant de travaux urgents, ils pourront être financés sur les dépenses imprévues.

M. Christophe MERIEL-BUSSY propose de profiter de la nacelle pour trouver des solutions afin d'éviter que les pigeons se posent sur le clocher. M François NGUYEN LA précise qu'il n'y a

presque plus de pigeons et que la nacelle est louée directement par l'expert spécifiquement pour cette mission.

Mme Marie-Laure CAPILLON informe le Conseil Municipal que le projet de potager prend tournure à l'école primaire. La démarche de gestion différenciée sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

La prochaine édition de « Prend ta binette ! » se tiendra le 30 mai.

M. le Maire indique que figure dans les chemises remises aux élus, un programme des différentes manifestations devant avoir lieu prochainement sur la commune et précise que la randonnée cycliste du 22 mars partira de la salle de Traversonne et non de la Gorande comme indiqué dans le document.

Il rappelle que le premier tour des élections départementales aura lieu le dimanche 22 mars prochain.

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire informe les membres présents que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 14 avril à 19 h 30.

La séance est levée à 21h10.